

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 18.350

DECISION

Concernant la fixation des tarifs des encarts publicitaires dans le TLJ ROYAN

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de fixer les tarifs des encarts publicitaires dans le TLJ ROYAN (Programme mensuel des animations de ROYAN) comme suit :

(.../...)

1 QUART DE PAGE intérieure en quadri (hors couvertures) Dimension : 7 cm x 7 cm	
<ul style="list-style-type: none"> • Mois • Trimestre • Semestre • Année 	100,00 € 250,00 € 450,00 € 750,00 €
1 DEMI PAGE intérieure en quadri (hors couvertures) Dimension : 7 cm x 14 cm	
<ul style="list-style-type: none"> • Mois • Trimestre • Semestre • Année 	150,00 € 350,00 € 675,00 € 1 125,00 €
1 PAGE intérieure en quadri (hors couvertures) Dimension : 15 cm x 15 cm	
<ul style="list-style-type: none"> • Mois • Trimestre • Semestre • Année 	280,00 € 700,00 € 1 250,00 € 2 100,00 €
1 DOUBLE PAGE intérieure en quadri (hors couvertures et pages centrales) Dimension : 30 cm x 15 cm	
<ul style="list-style-type: none"> • Mois • Trimestre • Semestre • Année 	480,00 € 1 200,00 € 2 150,00 € 3 600,00 €
1 DOUBLE PAGE intérieure en quadri (pages centrales ou 3 ^{ème} de couverture) Dimension : 30 cm x 15 cm	
<ul style="list-style-type: none"> • Mois • Trimestre • Semestre • Année 	580,00 € 1 450,00 € 2 600,00 € 4 350,00 €

(Les encarts publicitaires sont assujettis à la TVA au taux de 20 % « taux en vigueur »)
- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7088 – Fonction 023 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 14 juin 2018

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 18 juin 2018

Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint
Jean-Paul CLECH

Certifié Conforme

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

